

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19 h à la mairie d'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds

Minutes of the regular sitting of the Borough Council held on Monday September 11, 2023 at 7 p.m. at the Borough Hall located at 13665, boulevard de Pierrefonds

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, et le secrétaire d'arrondissement, M^e St-Onge, sont présents.

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Catherine Clément-Talbot, Chahi (Sharkie) Tarakjian, Benoit Langevin and Louise Leroux, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

The Director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the Secretary of the Borough, M^e St-Onge, are present.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

Opening of the sitting

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 7 p.m.

Rapport du Service de police de la Ville de Montréal

Le représentant du SPVM est présent.

Ville de Montréal Police Service Report

The official of the SPVM is present.

Présentation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal

Le représentant du SIM n'est pas présent.

Presentation of Ville de Montréal Service de Sécurité Incendie

The representative of the SIM is not present.

Revue des activités

Le maire d'arrondissement fait la revue des faits saillants des activités de l'arrondissement depuis la dernière séance.

Activities review

The Mayor of the Borough highlighted the Borough's activities since the last meeting.

Signature du livre d'or

Signature du livre d'or pour madame Penelope Michael, une bénévole très appréciée, ainsi que monsieur Jason Tremellen, président de la Pierrefonds Park Pool depuis huit ans.

Signing of the guest book

Signing of the guest book for Penelope Michael, a much-appreciated volunteer, and Jason Tremellen, president of the Pierrefonds Park Pool for the past eight years.

Minute de silence

Minute de silence pour le conseiller B Ward et pour les victimes du tremblement de terre au Maroc.

Minute of silence

A moment of silence for Councillor B Ward and the victims of the earthquake in Morocco.

Période de questions du public

Public Question Period

La période de questions du public débute à 20 h 18

The public question period started at 8:18 p.m.

Au cours de cette période, posées par les personnes suivantes ont été traitées :

During that time, the questions asked by the following persons have been addressed:

- M. René Leblanc

 - Ma question concerne la rue des Maçons, qui est en zone inondable. Pourquoi la rue est toujours en zone inondable? Quelles sont les mesures préventives permanentes de l'arrondissement pour le secteur afin de prévenir les futures inondations?
 - M. Tim Coochey

 - Quand les réparations permanentes seront-elles en place pour protéger la rue des Maçons? Les gens qui ramassent les vidanges ne font pas attention à nos bacs de recyclage et nos bacs à déchets. J'ai déjà fait une plainte. Quand le problème des gens qui ramassent les vidanges sera-t-il réglé? Les gens doivent faire plus attention à nos bacs.
 - Mme Kasanya Agagner

 - Questions concernant le REM. Que font le conseil municipal et notre arrondissement local pour s'assurer que le REM respecte la végétation appropriée? En 2019, on nous a dit que nous aurions des arbres. Ensuite, on nous a dit que nous aurions une belle végétation. Maintenant, nous avons de belles mauvaises herbes. Que fera la Ville pour mettre des arbres ? Il y a aussi le déneigement de la rue Cérès. L'année dernière, le déneigement a été terrible. Des entrepreneurs privés font le travail, et ce n'est pas bien fait. Lorsque le REM sera en service, que fera la Ville ?
 - Mme Martha Bond

 - Pourquoi le conseil municipal a-t-il choisi de construire le nouveau centre aquatique à côté de la salle municipale (zone inondable) et de supprimer un grand nombre de places de stationnement, et n'a-t-il pas envisagé d'installer les nouvelles installations à côté du Sportplexe de Pierrefonds et de revoir le projet à la baisse? Dans le passé, j'ai demandé au conseil de financer la piscine Briarwood dans la même mesure que les autres piscines communautaires, pour payer les taxes foncière et scolaire, les coûts d'entretien et de réparation. Quand cela sera-t-il fait, car la piscine Briarwood est vitale pour notre communauté?
- Mr. René Leblanc

 - My question concerns rue des Maçons, which is in a flood zone. Why is the street still in a flood zone? What are the Borough's permanent preventive measures for the area to prevent future flooding?
 - Mr. Tim Coochey

 - When will permanent repairs be in place to protect rue des Maçons? The garbage collectors don't pay attention to our recycling and garbage bins. I've already filed a complaint. When will this problem be solved? People need to pay more attention to our bins.
 - Mrs. Kasanya Agagner

 - Questions regarding the REM. What are the City Council and our local Borough doing to make sure the REM follows through on proper vegetation? In 2019, we were told we would have trees. Then we were told we would have nice vegetation. Now we have lovely weeds. What will the City do to put some trees? Also, snow clearance on rue Cérès. Last year, the snow clearance was terrible. Private contractors do the work, and it's not properly done. When the REM will be working, what will be done by the City?
 - Mrs. Martha Bond

 - Why did the City council choose to build the new aquatic center next to the municipal hall (flooding zone) and remove substantial parking spaces and did not consider to put the new facilities next to the Pierrefonds Sportplexe and scale down the project? In the past, I have asked the council to fund Briarwood pool to the same extent as the other community pools, to pay property and school taxes, maintenance and repair costs. When will it be done as Briarwood is vital for our community?

- Mme Josée Plamondon
- Les dos d'âne installés sur l'avenue du Château-Pierrefonds ne sont pas très efficaces. Certains conducteurs ont adopté un comportement dangereux pour éviter les dos d'âne, les automobilistes longent la piste cyclable pour éviter les dos d'âne. Est-ce que la hauteur des dos d'âne peut être ajustée comme ceux de la rue Oakwood ou allongée sur la piste cyclable?

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0226

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 11 septembre 2023 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.03

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0227

PROCÈS-VERBAL

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 août 2023 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.04

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0228

PROCLAMATION –
MOIS DE LA SENSIBILISATION À
L'ARTHRITE

CONSIDÉRANT QUE tout au long de l'histoire de 75 ans de la Société de l'arthrite du

- Mrs. Josée Plamondon
- The speed bumps installed on avenue du Château-Pierrefonds are not very effective. Some drivers have adopted dangerous behavior to avoid the speed bumps, and motorists drive along the bike path to avoid the speed bumps. Can the height of the speed bumps be adjusted like those on rue Oakwood, or lengthened on the bike path?

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0226

APPROVAL OF THE AGENDA

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of September 11, 2023 be adopted as submitted.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0227

MINUTES

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the minutes of the regular sitting of the council held on August 7, 2023 at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0228

PROCLAMATION –
ARTHRITIS AWARENESS MONTH

CONSIDERING THAT throughout the 75-year history of the Arthritis Society

Canada, l'appui de la communauté a été essentiel afin de permettre à l'organisation de remplir sa mission qui consiste à combattre le feu de l'arthrite par la recherche de pointe, l'innovation audacieuse, une ardente défense de la cause, des renseignements fondés sur des données probantes et du soutien axé sur le patient;

CONSIDÉRANT QUE l'arthrite est une maladie sérieuse qui cause de la douleur débilatante, restreint la mobilité et nuit à la qualité de vie;
CONSIDÉRANT QUE six millions de Canadiens, incluant 1,3 million de Québécois – soit une personne sur cinq – vivent au quotidien avec de l'arthrite, qui ne peut pas être guérie;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de Canadiens vivant avec l'arthrite pourrait atteindre neuf millions d'ici 2040;

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de septembre, soit le mois de la sensibilisation à l'arthrite, nous souhaitons faire entendre notre voix et sensibiliser la population, et nous encourageons toutes les personnes qui vivent avec cette maladie – ainsi que tous ceux et celles qui les connaissent et les aiment – à combattre le feu de l'arthrite;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'arthrite du Canada est l'organisme de bienfaisance canadien dédié à éradiquer l'arthrite une fois pour toutes;

Canada, community support has been essential in enabling the organization to fulfill its mission of fighting the arthritis fire through cutting-edge research, bold innovation, passionate advocacy, evidence-based information and patient-centred support;

CONSIDERING THAT arthritis is a serious disease that causes debilitating pain, restricts mobility and impairs quality of life;
CONSIDERING THAT six million Canadians, including 1.3 million Quebecers - that's one person in five - live daily with arthritis, a disease that cannot be cured;

CONSIDERING THAT the number of Canadians living with arthritis could reach nine million by 2040;

CONSIDERING THAT during the month of September, Arthritis Awareness Month, we wish to raise our voice and awareness, and encourage all those living with this disease – as well as all those who know and love them – to fight the arthritis fire;

CONSIDERING THAT the Arthritis Society Canada is a Canadian charitable organization dedicated to eradicating arthritis once and for all;

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE le conseil proclame le mois de septembre comme étant le mois de la sensibilisation à l'arthrite afin d'aider la Société de l'arthrite du Canada à transmettre le message aux résidents de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et ainsi illustrer notre soutien aux personnes atteintes de cette maladie et à leurs familles.

15.01 1232155021

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0229

CONTRAT NUMÉRO SP-2023-11
ANNULATION DU PROCESSUS D'APPEL
D'OFFRES

AU terme du processus d'appel d'offres public pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la production du Programme fonctionnel et technique (PFT) et des plans et devis pour le projet de réaménagement de la bibliothèque William-G.-Boll dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

D'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter les soumissions reçues puisque le montant de la proposition du plus bas soumissionnaire dépasse l'estimation du projet de près de 100 %.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.01 1236936012

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the Council proclaim the month of September as Arthritis Awareness Month to help the Arthritis Society of Canada bring the message to the residents of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and illustrate our support for people living with this disease and their families.

RESOLUTION NUMÉRO CA23 29 0229

CONTRACT NUMBER SP-2023-11
CANCELLATION OF THE TENDERING
PROCESS

FOLLOWING the public tendering process for professional services in architecture and engineering for the production of the Functional and Technical Program (FTP) and the plans and estimates for the redevelopment project of the William G. Boll Library in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

TO cancel the tendering process and reject the tenders received, since the lowest tenderer's proposal exceeds the project estimate by nearly 100%.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0230

SUBVENTION – BAL ANNUEL DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL LAKESHORE

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 2 700 \$ pour le « 21^e Bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville – District du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement – District du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 14 octobre 2023 au Jardin Royalmount;

QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.02 1232155020

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0231

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTÈRES COMMERCIALES HORS SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC)

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement approuve la demande de financement à déposer au Service du développement économique dans le cadre du Programme de soutien aux artères commerciales hors sociétés de développement commercial (SDC).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.03 1233050009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0232

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0230

SUBSIDY – ANNUAL BALL OF LAKESHORE HOSPITAL FOUNDATION

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$2,700 for the “21st Annual Lakeshore Ball” to the benefit of the foundation and authorize Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, Borough Councillor – Bois-de-Liesse District Mr. Benoit Langevin and City Councillor – Cap-Saint-Jacques District Mr. Chahi Tarakjian, to attend this event which will take place on Saturday October 14, 2023 at Jardin Royalmount;

THAT this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0231

SUPPORT PROGRAM FOR COMMERCIAL ARTERIES OUTSIDE THE SCOPE OF COMMERCIAL DEVELOPMENT COMPANIES (CDC)

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

THAT the Borough council approve the funding request to be submitted to the Service du développement économique, within the framework of the Program for commercial arteries outside the scope of commercial development companies (CDC).

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0232

COMITÉ DE SÉLECTION – ACQUISITION
DES ÉQUIPEMENTS D'AIRE DE JEUX DANS
DIVERS PARCS

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

D'approuver un système de pondération et d'évaluation afin obtenir les services d'une firme pour faire l'acquisition des équipements d'aire de jeux dans divers parcs dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

DE former un comité de sélection composé d'un minimum de trois personnes en vue d'analyser les soumissions reçues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.04 1236936016

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0233

PROJETS À INSCRIRE SUR LE BULLETIN DE VOTE CITOYEN QUI SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

SELECTION COMMITTEE –
ACQUISITION OF PLAYGROUND
EQUIPMENT IN VARIOUS PARKS

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

TO approve the bid weighting and evaluating system in order to obtain the services of a firm to acquire playground equipment in various parks of the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO form a selection committee composed of a minimum of three persons in order to analyze the tenders received.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0233

PROJECTS TO BE ADDED ON THE CITIZEN BALLOT PAPER WHICH ARE SUSCEPTIBLE OF BEING IMPLEMENTED ON THE TERRITORY OF THE BOROUGH OF PIERREFONDS-ROXBORO

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote de la deuxième édition du budget participatif de Montréal :

1. Revitalisation des parcs de quartier;
2. Jardin d'éducation cycliste;
3. Tiers lieu pour l'activité créative;
4. Parcs en hiver;
5. Modules de jeux universellement accessibles;
6. Halte WIFI dans les quartiers;
7. Parcours Gouin... la suite;
8. Montréal grimpe !;
9. Micro parcs familiaux et petites places publiques.

DE confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.01 1231294012

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0234

MODIFICATION DE LA RESOLUTION
NUMÉRO CA23 29 0058

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian**

ET RÉSOLU

TO support the addition of the following projects on the ballot paper as part of the second edition of the Montréal participatory budget:

1. Revitalization of neighborhood parks;
2. Cycling education garden;
3. Third place for creative activity;
4. Parks in winter;
5. Universally accessible game modules;
6. WIFI halt in neighborhoods;
7. Gouin circuit... next step;
8. Montréal is climbing!;
9. Micro family parks and small public areas.

TO confirm the Borough Council's commitment to carrying out the projects that fall, in whole or in part, within its jurisdiction and that will be designated winners following the citizen vote for the second edition of the Montreal participatory budget, subject to the availability of fund;

TO undertake the operating expenses which could potentially be involved.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0234

AMENDMENT TO RESOLUTION
NUMBER CA23 29 0058

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian**

AND RESOLVED

QUE soit modifiée la résolution numéro CA23 29 0058 qui autorisait monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement, monsieur Benoit Langevin, conseiller de Ville – District du Bois-de-Liesse et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement – District du Bois-de-Liesse, à participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) du 3 au 5 mai 2023 à Gatineau, Québec, en autorisant la participation de madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de Ville – District du Cap-Saint-Jacques et en autorisant pour ce faire le remboursement de ses dépenses (frais de transport et repas) au montant de 336,13 \$, taxes incluses, étant donné que l'arrondissement était en situation d'urgence avec les crues printanières 2023 au même moment et que messieurs Dimitrios (Jim) Beis et Benoit Langevin n'ont pas pu y participer.

QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.02 1232155022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0235

REDDITION DES COMPTES DES
DEMANDES DE PAIEMENT ET
ENGAGEMENTS

**Il est proposé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 463 204,54 \$ couvrant la période du 24 juin au 28 juillet 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2023 au montant de 11 656,54 \$, soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.03 1238388007

THAT be amended resolution number CA23 29 0058 authorizing Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Borough Mayor, Mr. Benoit Langevin, City Councillor – District du Bois-de-Liesse and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor – District du Bois-de-Liesse, to attend the Assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) from May 3 to 5, 2023 in Gatineau, Quebec, by authorizing the participation of Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor – Cap-Saint-Jacques District, and by authorizing the reimbursement of her expenses (transportation and meals) in the amount of \$336.13, taxes included, given that the Borough was in an emergency situation with the 2023 spring floods at the same time and that Mr. Dimitrios (Jim) Beis and Mr. Benoit Langevin were unable to attend.

THAT this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0235

ACCOUNTABILITY REPORT ON
REQUESTS FOR PAYMENT AND
LIABILITIES

**It was moved by
Councillor Catherine Clément-Talbot
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$463,204.54 for the period from June 24 to July 28, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from July 1 to July 31, 2023 in the amount of \$11,656.54, be approved as submitted to the members of the Borough Council.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0236

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉVOLUTION
BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2023

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le rapport de l'évolution budgétaire au 30 juin 2023, l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 juin 2023 vs 2022 et l'état comparatif des surplus et réserves au 30 juin 2023 vs 2022 soient déposés au conseil d'arrondissement par monsieur Gaétan Brunet, chef de division, Ressources financières et matérielles, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, et versés aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.04 1236781002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0237

RÈGLEMENT CA29 0010-11

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement a été donné au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA23 29 0207 à la séance ordinaire du 7 août 2023 à 19 h et que le projet de règlement a été déposé avec le dossier décisionnel à cette même séance;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0236

TABLING OF THE JUNE 30, 2023
BUDGETARY ADVANCEMENT REPORT

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the June 30, 2023 budgetary advancement report, the June 30, 2023 vs. 2022 comparative income and expense statements and the June 30, 2023 vs. 2022 comparative statement of the surplus and reserves be tabled to the Borough Council by Mr. Gaétan Brunet, Division Head, Financial and Material Resources, in conformity with section 105.4 of the Cities and Towns Act, and deposited to the Borough's archives.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0237

BY-LAW CA29 0010-11

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given to the Borough Council by resolution number CA23 29 0207 at the August 7, 2023 at 7 p.m. regular sitting and that the draft by-law has been deposited with the decision-making documents at this sitting;

WHEREAS a copy of the by-law and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

WHEREAS the object, scope and cost of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

QUE soit adopté le règlement CA29 0010-11 modifiant le règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre afin d'ajouter des dispositions relatives aux souffleurs ou aux aspirateurs à feuilles et d'encadrer leurs périodes d'utilisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.01 1239728017

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0238

RÈGLEMENT CA29 0040-63

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 5 juin 2023 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA23 29 0180;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 5 juin 2023 au conseil d'arrondissement par la résolution numéro CA23 29 0181;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 août 2023;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 7 août 2023 par la résolution CA23 29 0210;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel a été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

LE TOUT conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

THAT be adopted by-law CA29 0010-11 modifying by-law CA29 0010 concerning nuisances and good order in order to add provisions relating to leaf blowers or leaf vacuums and to regulate their periods of use.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0238

BY-LAW CA29 0040-63

WHEREAS a notice of motion of the by-law has been given at the June 5, 2023 Borough Council sitting by resolution number CA23 29 0180;

WHEREAS the first draft by-law has been adopted at the June 5, 2023 Borough Council sitting by resolution number CA23 29 0181;

WHEREAS a public consultation meeting was held on August 7, 2023;

WHEREAS the second draft by-law has been adopted at the August 7, 2023 sitting by resolution CA23 29 0210;

WHEREAS no valid referendum application has been received in respect of the second draft of by-law;

WHEREAS the object, scope and cost of this by-law are explained in the by-law and in the decision-making summary;

WHEREAS a copy of the by-law and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

THE WHOLE in accordance with the provisions of the Cities and Town's Act, Section 356;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

QUE soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau » dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P);

DE publier un avis public sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.02 1233840003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0239

DÉROGATION MINEURE –
ÉTUDE N° 3003271526
4 777, RUE PIERRE-LAUZON
LOT 1 899 665

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 août 2023, le conseil autorise quant à l'élément suivant la demande de dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement visant à permettre dans la zone H1-8-452 pour un bâtiment résidentiel isolé :

- une marge avant de 5,88 m au lieu du minimum requis de 6 m.

Ceci pour le 4 777, rue Pierre-Lauzon
Lot 1 899 665

Tel qu'illustré sur le plan d'implantation, minute 12 987 de son greffe, préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, daté du 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1235300011

THAT be adopted as submitted by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of "Roofed Section" in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P);

TO publish a public notice on the Borough's website.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0239

MINOR EXEMPTION –
PROJECT N° 3003271526
4 777, RUE PIERRE-LAUZON
LOT 1 899 665

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT, on recommendation of the Urban Planning Advisory Committee, at its sitting held on August 9, 2023, the Council authorizes as for the following item the minor exemption to zoning and subdivision by-laws aiming to allow in the H1-8-452 zone, for a detached residential building:

- a front setback of 5.88 m instead of the required minimum of 6 m.

This is for 4 777, rue Pierre-Lauzon
Lot 1 899 665

As shown on the implementation plan, minute 12 987 of its registry, prepared by Denis L. Tremblay, Land Surveyor, dated May 1, 2023.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0240

DÉROGATION MINEURE –
ÉTUDE N° 3003278808
4 821, RUE COLONIAL
LOT 1 899 556

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion en visioconférence tenue le 9 août 2023, le conseil **refuse** la demande de dérogation mineure visant à permettre, dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment résidentiel isolé de deux étages situé à l'adresse projetée 4 821, rue Colonial, lot 1 899 556, une mezzanine dont l'ensemble des murs extérieurs ne sont pas en retrait en tout point d'un minimum de 60 cm par rapport aux murs extérieurs de l'étage qu'elle surmonte étant donné que les conditions applicables suivantes du règlement CA29 044 ne sont pas respectées :

- « Le requérant doit avoir démontré que l'application de la disposition pour laquelle la dérogation mineure est demandée a pour effet de lui causer un préjudice sérieux;
- La dérogation ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété. »

Tel qu'illustré sur le plan d'implantation, minute 15 845 de son greffe, préparé par l'arpenteur-géomètre Frédérick Brisson, daté du 29 novembre 2022.

Ceci pour le 4 821, rue Colonial
Lot 1 899 556

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1235300012

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0240

MINOR EXEMPTION –
PROJECT N° 3003278808
4 821, RUE COLONIAL
LOT 1 899 556

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT, upon the recommendation of the Urban Planning Advisory Committee at its meeting held on August 9, 2023, Council **refuse** the request for a minor exemption aiming to allow in the H1-8-452, for a two-storey detached residential building, located at the projected address at 4 821, rue Colonial, on lot 1 899 556, a mezzanine whose exterior walls are not set back at any point by a minimum of 60 cm from the exterior walls of the storey above as the following applicable conditions of by-law CA29 044 are not met:

- “The applicant must have demonstrated that the application of the provision in the by-law targeted by the application for a minor exemption must have the effect of causing serious harm to the applicant ;
- The exemption must not restrict the enjoyment of the property rights of owners of neighbouring properties.”

As shown on the implementation plan, minute 15 845 of its registry, prepared by Frédérick Brisson, Land Surveyor, dated November 29, 2022.

This for the 4 821, rue Colonial
Lot 1 899 556

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0241

P.I.I.A. – LOT 1 390 004
19, 11^e AVENUE

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE tout agrandissement d'un bâtiment unifamilial est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

**Il est proposé par
la conseillère Louise Leroux
appuyé par
le conseiller Benoit Langevin**

ET RÉSOLU

QUE l'agrandissement du bâtiment unifamilial situé au 19, 11^e Avenue, soit **refusé** en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque le critère suivant n'est pas respecté :

- Le critère « Tout agrandissement ou modification devrait s'harmoniser en volume et en traitement architectural avec le bâtiment existant » de l'objectif « Conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.05 1239728022

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0242

P.I.I.A. – LOTS 6 070 680, 6 070 681 ET
6 070 682
17 110 - 17 114 - 17 118, RUE GUILLAUME

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 9 août 2023;

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0241

S.P.A.I.P. – LOT 1 390 004
19, 11^e AVENUE

CONSIDERING the videoconference meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on August 9, 2023;

CONSIDERING THAT any extension to a single-family building must be in accordance with the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042;

**It was moved by
Councillor Louise Leroux
seconded by
Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the extension of the single-family dwelling located at 19, 11^e Avenue, be **refused** by virtue of the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042 since the following criteria is not met:

- The criteria "Any enlargement or modification should be in harmony with the existing building in terms of volume and architectural treatment" of the objective "Conserve the continuity when enlarging an existing home".

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0242

S.P.A.I.P. – LOTS 6 070 680, 6 070 681 AND
6 070 682
17 110 - 17 114 - 17 118, RUE GUILLAUME

CONSIDERING the videoconference meeting of the Urban Planning Advisory Committee (UPAC) held on August 9, 2023;

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la construction de trois (3) nouvelles constructions de type habitation unifamiliale contigüe au 17 110 - 17 114 - 17 118, rue Guillaume, sur les lots 6 070 680, 6 070 681 et 6 070 682 du cadastre du Québec, soient **approuvés** conformément au règlement CA29 0042;

Tel qu'illustré au plan de l'arpenteur-géomètre Robert Mathieu, sous la minute 5 105 de son greffe, en date du 9 mai 2023. Les bâtiments seront construits selon les plans de Myriam Lambert, architecte, datés du 11 juillet 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.06 1238707016

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0243

COMITÉ DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 3 août 2023 soit approuvé tel que soumis;

QUE l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

QUE le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Vitesse – Demande l'installation de dos d'ânes au 17117, rue Parker

Que soit installée une balise de limite de vitesse flexible indiquant la limite permise dans le centre de la rue près du 17112, rue Parker.

Que soit installé une signalisation qui interdit le stationnement de chaque côté de la rue environ 15 m avant et après la balise de limite de vitesse (Ref Tome V ch 2.9.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-115940 joint au dossier décisionnel.

THAT the site planning and architectural integration program for the construction of three (3) contiguous single-family dwellings located at 17 110 - 17 114 - 17 118, rue Guillaume, on lots 6 070 680, 6 070 681 et 6 070 682 of the Quebec cadastre, be **approved** in accordance with By-law CA29 0042;

As illustrated on plan by Robert Mathieu, land surveyor, under minute 5 105 of his registry, dated May 9, 2023. The building will be constructed according to plans by Myriam Lambert, architect, dated July 11, 2023.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0243

TRAFFIC AND ROAD SAFETY COMMITTEE

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on August 3, 2023 be approved as submitted;

THAT the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

THAT by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Speed – Request to install speed bumps at 17117, rue Parker

That be installed a flexible speed limit beacon indicating the speed limit in the center of the street near 17112, rue Parker.

That no-parking signs be installed on both sides of the street approximately 15 m before and after the speed limit beacon (Ref Tome V ch 2.9.2).

As indicated on sketch number 22-115940 attached herewith.

2. Vitesse – Demande l'installation de dos d'ânes au 20, 3^e Avenue Sud

Que soit installé un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30) sur la 3^e Avenue Sud, au niveau de la courbe du côté sud, à une distance d'environ 25 m de la rue du Centre-Commercial.

Que le panneau indiquant la limite de vitesse Maximum 40 km/h installée face au 13, 3e Avenue Sud soit remplacé par un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30).

Que le panneau indiquant Maximum 40 km/h Secteur installé face au 53, 4e Avenue Sud soit remplacé par un panneau indiquant une limite de vitesse Maximum 30 km/h (Numéro : P-70-2-30). Référence au Tome V : 2.9

Que soit ajusté en conséquence le règlement numéro CA29 0031 déterminant les limites de vitesse.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-216400 joint au dossier décisionnel.

3. Signalisation – 4^e Avenue Sud au coin de la rue du Centre-Commercial

Que la Division ingénierie et infrastructures étudie la possibilité de concevoir un élargissement de trottoir en saillie au coin Sud-Est de l'intersection pour corriger le désaxage et réduire le temps de traverse et sécuriser les piétons, idéalement une saillie sans plantation pour réduire les enjeux d'entretien et assurer la visibilité.

Que soit déplacé le panneau P-110-3-D « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » présentement sur le fût de métal et l'installer à la fin du rayon, sur une tige à 0.3 m depuis l'intérieur du trottoir et l'espace de stationnement sur le coin Sud/Ouest, sur la rue du Centre-Commercial à la 4^e Avenue Sud, pour la direction Sud (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

Que soit installé un panneau P-110-3-D « obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite » sur le poteau de bois au-dessus du panneau d'arrêt, au coin Nord/Ouest, sur la rue du Centre-Commercial à la 4^e Avenue Sud, pour la direction Sud.

Que soient déplacés les panneaux P-80-1 « Sens unique » et P-40-1 « Sens interdit » défense d'entrer présentement sur le fût de métal et les installer sur une tige à 0.3 m depuis l'intérieur du trottoir sur le coin Sud/Est, sur la 4^e Avenue Sud à la rue du Centre-Commercial, pour la direction Est (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

Que soit installé sur la 4^e Avenue Sud à la rue du Centre-Commercial, à environ 7,5 m de la bordure du côté sud, derrière et parallèle à la traverse piétonne pour bloquer l'accès à la direction Est, un panneau P-40-1 « Sens

2. Speed – Requests the installation of speed bumps at 20, 3e Avenue Sud

That be installed a sign indicating a maximum speed limit of 30 km/h (Number: P-70-2-30) on 3^e Avenue Sud, at the level of the curve on the south side, at a distance of approximately 25 m from rue du Centre-Commercial.

That the Maximum 40 km/h speed limit sign installed in front of 13, 3e Avenue Sud be replaced by a Maximum 30 km/h speed limit sign (Number: P-70-2-30).

That the sign indicating Maximum 40 km/h Sector installed in front of 53, 4^e Avenue Sud be replaced by a sign indicating a Maximum 30 km/h speed limit (Number: P-70-2-30). Reference to Volume V: 2.9

That by-law number CA29 0031 determining speed limits be adjusted accordingly.

As indicated on sketch number 22-216400 attached herewith.

3. Signage – 4^e Avenue Sud at the corner of rue du Centre-Commercial

That the Engineering and Infrastructure Division study the possibility of designing a projecting sidewalk widening at the southeast corner of the intersection to correct the misalignment and reduce crossing time and pedestrian safety, ideally a projection without planting to reduce maintenance issues and ensure visibility.

That the sign P-110-3-D “obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite” (obligation to go straight or turn right) currently on the metal shaft be moved and installed at the end of the radius, on a rod 0.3 m from the inside of the sidewalk and parking space on the South/West corner, on rue du Centre-Commercial at 4^e Avenue Sud, for the South direction (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

That a P-110-3-D “Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite” sign be installed on the wooden post above the stop sign, at the North/West corner, on Centre-Commercial Street at 4^e Avenue Sud, for the Southbound direction.

That the signs P-80-1 “Sens unique” and P-40-1 “Sens interdit” currently on the metal shaft be moved and installed on a rod 0.3 m from the inside of the sidewalk on the South/East corner, on 4^e Avenue Sud at rue du Centre-Commercial, for the East direction (Ref. Tome V ch 1, dn 001).

That be installed on 4^e Avenue Sud at rue du Centre-Commercial, approximately 7.5 m from the curb on the south side, behind and parallel to the pedestrian crossing to block access to the eastbound lane, a P-40-1 “No

interdit » accompagné d'un panneau D-280 « Fin d'une voie ou d'un chemin » pour indiquer la fin du chemin public comportant une voie de circulation dans chaque sens.

Que soient installées pour accompagner ces panneaux, deux autres balises de danger D-290 avec barres horizontales avec un espacement d'environ 2.5 m entre chaque à partir de la bordure du côté sud.

Que soient installés, en forme de biseau à la fin du rayon du trottoir de la 4^e Avenue Sud, trois panneaux « Balises de danger » (D-290-D) pour indiquer à la circulation provenant de l'est la présence d'obstacles sur la chaussée ainsi que les rétrécissements du chemin public (Réf. Tome V : 3.36).

Que soient placés des bacs à fleurs qui peuvent être utilisés pour bloquer la voie et verdir l'intersection, mais limiter à 60 cm la hauteur des plantations susceptibles de cacher des piétons.

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 22-249116, 23-150912 et 23-155247 joints au dossier décisionnel.

4. Signalisation – Analyse pour mise en place de photo radar sur le boulevard Gouin Ouest au coin du chemin du Cap-Saint-Jacques

Que soient déplacés environ 75,0 m vers l'ouest le panneau D-265-D « Zone scolaire » et le panneau D-265-P « Fin » présentement situés du côté Nord du boulevard Gouin Ouest à l'est du chemin du Cap-Saint-Jacques, pour indiquer la fin de la zone scolaire aux limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et le début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Que soient déplacés 75,0 m vers l'ouest les panneaux « Début d'une zone scolaire » (D-265-D) et « Limite de vitesse 30 km/h » (P-70-2-30) présentement situés du côté sud du boulevard Gouin Ouest à la hauteur du chemin du Cap-Saint-Jacques, pour les placer aux limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et au début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Que soit déplacé 75,0 m vers l'ouest le panneau « Signal avancé d'une zone scolaire » (D-270-1) présentement situé du côté sud du boulevard Gouin Ouest à environ 25 m à l'ouest du chemin du Cap-Saint-Jacques et le placer sur le poteau de bois à environ 35 m à l'ouest des limites de propriété à l'extrémité ouest du Collège Charlemagne et au début de la propriété de la Fabrique de Sainte-Geneviève.

Entry" sign along with a D-280 "End of Lane or Road" sign to indicate the end of the public road with one traffic lane in each direction.

That be installed two additional D-290 beacons with horizontal bars to accompany these signs, spaced approximately 2.5 m apart from the curb on the south side.

That be installed, at the end of the sidewalk radius on 4^e Avenue Sud, three "Danger Beacons" signs (D-290-D) in the shape of a bevel to indicate to eastbound traffic the presence of obstacles on the roadway and the narrowing of the public roadway (Ref. Tome V: 3.36).

Place flower boxes that can be used to block the lane and green up the intersection, but limit the height of plantings likely to hide pedestrians to 60 cm.

As indicated on sketches numbers 22-249116, 23-150912 and 23-155247 attached herewith.

4. Signage – Analysis for the installation of photo radar on boulevard Gouin Ouest at the corner of chemin du Cap-Saint-Jacques

That sign D-265-D "School zone" and sign D-265-P "End", currently located on the north side of boulevard Gouin Ouest east of chemin du Cap-Saint-Jacques, be moved approximately 75.0 m west to indicate the end of the school zone at the property line at the west end of Collège Charlemagne and the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

That the "Beginning of a school zone" (D-265-D) and "Speed limit 30 km/h" (P-70-2-30) signs currently located on the south side of boulevard Gouin Ouest at chemin du Cap-Saint-Jacques be moved 75.0 m westward to the property lines at the west end of Collège Charlemagne and at the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

That the "School Zone Advanced Signal" sign (D-270-1) currently located on the south side of boulevard Gouin Ouest, approximately 25 m west of chemin du Cap-Saint-Jacques, be moved 75.0 m westward and placed on the wooden post approximately 35 m west of the property lines at the west end of Collège Charlemagne and at the beginning of the Fabrique de Sainte-Geneviève property.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154469 joint au dossier décisionnel.

As indicated on sketch number 23-154469 attached herewith.

5. Signalisation – Balises flexibles à installer près du 35 et du 62, rue Deslauriers

Que les deux bornes de délimitation pour piste cyclable installées dans le centre de la rue Deslauriers près du 35 et du 62, soient enlevées et remplacées par deux balises de limite de vitesse flexibles D-290-D indiquant la vitesse maximale autorisée de 40 km/h (Ref Tome V ch 2.9.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154499 joint au dossier décisionnel.

5. Signage – Flexible beacons to be installed near 35 and 62 rue Deslauriers

That the two bicycle lane markers installed in the center of rue Deslauriers near 35 and 62, be removed and replaced by two flexible speed limit markers D-290-D indicating a maximum speed limit of 40 km/h (Ref Tome V ch 2.9.2).

As indicated on sketch number 23-154499 attached herewith.

6. Signalisation – Traverse piétonne à mettre aux normes près du 4779, rue Edward

Que soient enlevés les deux vieux panneaux « Passage pour piétons » installés à la traverse piétonne près du 4779, rue Edward, et les remplacer par quatre panneaux « Passage pour piétons » P-270-2-G et P-270-2-D. Ils doivent être installés de part et d'autre du passage de façon à ce que le conducteur provenant de chaque direction en voit un à sa gauche et un à sa droite (Ref Tome V ch 2.28).

Que soient enlevés les anciens panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » présentement installés près du 4767 et 4830, rue Edward et les remplacer par de nouveaux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » (D-270-2-D) en face du 4814 et 4775, rue Edward.

Que soit installé un panneau P-160-1-G pour indiquer le début de zone où l'arrêt est interdit entre le 4806 et 4810, rue Edward et un panneau P-160-1-D pour indiquer la fin de zone où l'arrêt est interdit entre la limite de propriété de la ruelle et du 4798, rue Edward.

Que soient installées trois bornes de délimitation, une au début, au centre et à la fin du passage piéton marqué au sol du face au 4806, rue Edward pour séparer le passage piéton dans la rue de la voie de circulation (ref. Tome V 3.58).

Que soit enlevé le panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » ainsi que le panneau D-270-3-D « Signal avancé d'un terrain de jeux » présentement installé face au 4806, rue Edward et les installer entre le 4790 et 4794, rue Edward (Ref Tome V : 3.33.3).

Que soit demandé aux services appropriés d'intervenir au 4779, rue Edward, où les haies de cèdre ont complètement envahi l'emprise

6. Signage – Pedestrian crossing to be upgraded near 4779, rue Edward

That be removed the two old "Pedestrian crosswalk" signs installed at the pedestrian crossing near 4779, rue Edward and replaced by four "Pedestrian crosswalk" signs P-270-2-G and P-270-2-D. They must be installed on either side of the crossing so that drivers coming from each direction see one on their left and one on their right (Ref Tome V ch 2.28).

That the old "Advanced pedestrian crosswalk" signs currently installed near 4767 and 4830, rue Edward be removed and replaced with new "Advanced pedestrian crosswalk" signs (D-270-2-D) in front of 4814 and 4775, rue Edward.

That a P-160-1-G sign be installed to indicate the beginning of the no-stopping zone between 4806 and 4810, rue Edward and a P-160-1-D sign to indicate the end of the no-stopping zone between the property line of the lane and 4798 rue Edward.

That three boundary markers be installed, one at the beginning, in the middle and at the end of the marked crosswalk facing 4806, rue Edward to separate the crosswalk from the traffic lane (ref. Tome V 3.58).

That the P-70-2-30 "30 km/h speed limit" sign and the D-270-3-D "Playground advanced sign" currently installed facing 4806, rue Edward be removed and installed between 4790 and 4794, rue Edward (Ref Tome V: 3.33.3).

That the appropriate services be requested to intervene at 4779, rue Edward, where cedar hedges have completely invaded the

municipale de 2,5 m et obstruent la visibilité de la traverse piétonne.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154520 joint au dossier décisionnel.

2.5 m municipal right-of-way and are obstructing the visibility of the pedestrian crossing.

As indicated on sketch number 23-154520 attached herewith.

7. Signalisation – Traverse piétonne à mettre aux normes au 4804, rue Rachel

Que soient enlevés les deux vieux panneaux « Passage pour piétons » installés à la traverse piétonne près du 4804, rue Pierre-Lauzon et de les remplacer par quatre panneaux « Passage pour piétons » P-270-2-G et P-270-2-D. Ils doivent être installés de part et d'autre du passage de façon à ce que le conducteur provenant de chaque direction en voit un à sa gauche et un à sa droite (Ref Tome V ch 2.28).

Que soient enlevés les vieux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » présentement installés près du 4789 et 4824, rue Rachel et de les remplacer par deux nouveaux panneaux « Signal avancé de passage pour piétons » (D-270-2-D) installés entre le 4793 et 4797 ainsi qu'entre le 4816 et 4820, rue Rachel.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154539 joint au dossier décisionnel.

7. Signage – Pedestrian crossing to be upgraded at 4804, rue Rachel

That the two old “Pedestrian crosswalk” signs installed at the pedestrian crossing near 4804, rue Pierre-Lauzon be removed and replaced by four “Pedestrian crosswalk” signs P-270-2-G and P-270-2-D. They must be installed on either side of the crossing so that drivers coming from each direction see one on their left and one on their right (Ref Tome V ch 2.28).

That the old “Advanced pedestrian crossing signal” signs currently installed near 4789 and 4824, rue Rachel be removed and replaced by two new “Advanced pedestrian crossing signal” signs (D-270-2-D) installed between 4793 and 4797 and between 4816 and 4820, rue Rachel.

As indicated on sketch number 23-154539 attached herewith.

8. Signalisation – Traverse piétonne non-conforme près du 4802, rue Pierre-Lauzon

Que soient enlevés les anciens panneaux « Passage pour piétons » (P-270-2-D) non conformes qui sont placés de chaque côté de la traverse piétonne près du 4802, rue Pierre-Lauzon.

Que soient enlevées les bandes de passage (marquage jaune au sol) de la traverse piétonne ainsi que la ligne axiale de chaque côté de la traverse piétonne près du 4802, rue Pierre-Lauzon.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-154559 joint au dossier décisionnel.

9. Vitesse – Demande l'installation d'une traverse piétonne au 4769, boulevard Lalande

Que soit demandé au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) d'autoriser les modifications suivantes sur l'artérielle administrative :

Que soit enlevée la balise de vitesse flexible de 30 km/h installée sur la ligne axiale située en face du 4777, boulevard Lalande.

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation

8. Signage – Non-compliant pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon

That be removed the old non-compliant “Pedestrian crosswalk” (P-270-2-D) signs on either side of the pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon.

That be removed the walkway stripes (yellow markings on the ground) on the pedestrian crossing as well as the axial line on each side of the pedestrian crossing near 4802, rue Pierre-Lauzon.

As indicated on sketch number 23-154559 attached herewith.

9. Speed - Request for the installation of a pedestrian crossing at 4769, boulevard Lalande

That the Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) be asked to authorize the following modifications to the administrative arterial road:

That be removed the 30 km/h flexible speed marker installed on the axial line in front of 4777, boulevard Lalande.

That be installed a speed bump with dimensions, markings and signage in

conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face 4777, boulevard Lalande.

compliance with Transport Québec's Tome V standards, in front of 4777, boulevard Lalande.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-155082 joint au dossier décisionnel.

As indicated on sketch number 23-155082 attached herewith.

40.07 1233050010

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0244

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0244

PROCÈS-VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

MINUTES – URBAN PLANNING
ADVISORY COMMITTEE

**Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

**It was moved by
Councillor Benoit Langevin
seconded by
Councillor Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 août 2023.

THAT the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on August 9, 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

60.01 1239728023

RÉSOLUTION NUMÉRO CA23 29 0245

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian
appuyé par
la conseillère Louise Leroux**

ET RÉSOLU

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 18.

70.01

Dimitrios (Jim) BEIS
Maire d'arrondissement
Mayor of the Borough

RESOLUTION NUMBER CA23 29 0245

ADJOURNMENT OF THE SITTING

**It was moved by
Councillor Chahi (Sharkie) Tarakjian
seconded by
Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

THAT the present regular sitting be
adjourned.

UNANIMOUSLY ADOPTED

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT
9 :18 P.M.

Carl ST-ONGE
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2023.